

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**  
Soixante-deuxième session  
Genève, 3-7 octobre 2011

29 septembre 2011  
Français  
Original: Anglais et français  
Anglais et français uniquement

---

## **Actualisation des opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA) – 2011**

### **A. Principaux défis et nouveaux développements**

Depuis l'éruption de la violence en Libye en février 2011, plus d'un million de migrants et de réfugiés ont fui vers l'Égypte et la Tunisie, ainsi qu'en Algérie, au Tchad, en Italie, à Malte, au Niger et au Soudan. En outre, on estime qu'il y aurait plus de 200 000 déplacés internes en Libye. Ces mouvements de populations à grande échelle ont représenté un fardeau humanitaire important pour les pays voisins de la Libye. A la demande des gouvernements égyptiens et tunisiens, qui au plus fort de la crise voyaient 15 à 20 000 personnes traverser chaque jour la frontière, le HCR a organisé un effort de secours en quelques semaines. Il a mobilisé le personnel et renforcé les Bureaux dans la région, organisé des ponts aériens pour acheminer l'assistance humanitaire, établi un camp à la frontière entre la Tunisie et la Libye et s'est associé à l'OIM pour évacuer les nationaux de pays tiers. Le HCR a affrété plus de 115 avions et transporté environ 30 000 personnes. La cellule d'évacuation humanitaire conjointe OIM-HCR a rapatrié plus de 145 000 nationaux de pays tiers.

Au début de septembre 2011, on estimait que 990 900 personnes avaient traversé la frontière de la Libye vers la Tunisie depuis février 2011, y compris les nationaux de pays tiers, les Libyens et les Tunisiens. On estime que 77 pour cent des Libyens ayant fui vers la Tunisie sont maintenant rentrés en Libye. Le HCR et ses partenaires ont aménagé en toute hâte un camp à Ras Jdir près de la frontière afin d'accueillir les nationaux de pays tiers. Bien que la majorité d'entre eux aient reçu une assistance pour rentrer dans leur foyer, quelque 3 800 personnes venant de pays dévastés par la guerre ont demandé l'asile. En août 2011, la population du camp comprenait plus de 1 700 réfugiés et 2 100 demandeurs d'asile. Les efforts sont en cours pour promouvoir la réinstallation pour ceux qui ne peuvent rentrer chez eux. Outre les nationaux de pays tiers, le gouvernement tunisien estime qu'environ 90 000 Libyens ont cherché refuge sur son territoire entre avril et juillet 2011. La plupart ont été hébergés par des familles hôtes tunisiennes, bien que le HCR ait établi un petit camp à Tataouine pour absorber le reste des exilés. A l'appui des efforts déployés par le gouvernement tunisien et son peuple, le HCR met en œuvre des projets à impact rapide pour minimiser le fardeau pesant sur la population hôte et optimiser la capacité d'absorption dans les zones accueillant des réfugiés.

Entre février et la fin août 2011, plus de 468 000 personnes entraient en Égypte par Saloum, petite ville près de la frontière, y compris des Égyptiens, des Libyens et des nationaux de pays tiers. A ce jour, quelque 237 500 Libyens sont rentrés en Libye. Plus de 15 000 Libyens entrés par Saloum vivaient toujours en Égypte. Au début de la crise, le HCR a établi une présence à Saloum pour répondre aux besoins immédiats. De nombreux nationaux de pays tiers non-Libyens n'ont pas pu entrer en Égypte en raison des restrictions appliquées par le gouvernement et se trouvent

toujours dans la zone frontalière. Avec la permission du gouvernement, le HCR a planté des tentes collectives dans la zone frontière afin d'aménager des abris temporaires. Aujourd'hui, quelque 1 300 personnes relevant de la compétence du HCR, et ne pouvant rentrer chez eux, restent à la frontière. Comme en Tunisie, le HCR conduit des activités de protection et d'assistance, y compris l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et la réinstallation et fournit des services essentiels tels que vivres, eau, assainissement, santé et soins spéciaux pour les personnes vulnérables.

Avec l'établissement d'une présence à Benghazi et le retour à Tripoli, l'accès aux réfugiés et à d'autres personnes relevant de la compétence du HCR en Libye est désormais plus facile. Avant le déclenchement du conflit, le HCR avait enregistré plus de 8 000 réfugiés et 3 000 demandeurs d'asile dans le pays. Le HCR fournit une aide financière d'urgence et des services d'orientation aux réfugiés et aux personnes prises en charge. Il intensifie également les initiatives d'évaluation de protection, l'analyse des mouvements de population et la distribution d'articles non alimentaires aux déplacés internes.

Malgré les améliorations des conditions de sécurité en Iraq, la situation reste précaire. Environ 1,3 millions de personnes restaient déplacées en Iraq en juin 2011, des centaines de milliers vivant dans des conditions très difficiles. Le HCR travaille activement avec le gouvernement irakien pour s'attaquer au déplacement par le biais d'un plan global. Alors que les réfugiés irakiens sont au nombre de 190 000 dans les pays hôtes voisins (Jordanie, Liban et République arabe syrienne), le nombre de nouveaux arrivants a chuté de 15 000 à 2 000 par mois. L'accent mis par le HCR se déplace des pays d'asile voisins vers l'Iraq pour faciliter les conditions d'accueil dès le retour volontaire.

Au Yémen, le déplacement continue de toucher des régions nouvelles telles que Sana'a et Abyan. En août 2011, quelque 100 000 déplacés internes avaient été enregistrés par le gouvernement à Aden et quelques 1 000 familles réfugiées étaient touchées par le conflit récent. Ce chiffre vient s'ajouter aux 300 000 déplacés internes du Gouvernorat de Sa'ada au nord du pays et quelque 600 familles de Sa'ada s'étant déplacées vers Sana'a et Amran pour échapper aux affrontements récents dans le Gouvernorat de Sa'ada. Le HCR et d'autres partenaires ont fourni une protection et une assistance, y compris des abris, des articles non alimentaires, des vivres, des fournitures médicales, l'eau et l'assainissement aux plus nécessiteux. Malgré l'instabilité politique prolongée au Yémen depuis le début de 2011, le nombre de nouveaux arrivants de la Corne de l'Afrique vers le Yémen a doublé par rapport à la même période de l'année passée. En août 2011, quelque 60 000 nouveaux arrivants avaient rejoint la côte yéménite. Quelque 75 pour cent de ces arrivants étaient Ethiopiens, et on a également enregistré une augmentation importante du nombre de Somaliens fuyant la sécheresse, la famine et l'insécurité.

Après dix mois de suspension suite au désaccord entre les parties, les visites familiales, faisant partie intégrante des mesures d'établissement de la confiance entre les réfugiés sahraouis des camps de Tindouf en Algérie et leur familles au Sahara occidental, ont repris le 7 janvier 2011. Suite à une évaluation de ces mesures conduites par les parties en février, à laquelle ont également participé l'Algérie et la Mauritanie, l'Envoyé personnel du Secrétaire général et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, une mission de reconnaissance a été organisée en avril pour évaluer les itinéraires proposés pour les visites familiales par voie terrestre. Au cours de la réunion, il a été convenu que le HCR s'efforcera de simplifier les procédures pour préparer les visites familiales ultérieures et d'améliorer sa capacité logistique en examinant la possibilité d'affréter un plus gros porteur. Le séminaire culturel à l'intention des 34 participants des camps de réfugiés et du Territoire, organisé à Madère au Portugal en septembre 2011 a été couronné de succès.

## **B. Progrès accomplis et problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des priorités stratégiques**

Plusieurs situations prolongées dans la région ont été aggravées par la dégradation des conditions de sécurité. Cela inclut environ 1,3 millions d'Iraqiens déplacés et plus de 80 000 réfugiés à ce jour au Yémen, l'enregistrement de nouveaux réfugiés étant toujours en cours. En Algérie, le HCR a réorienté son programme pour les réfugiés Sahraouis dans les camps de Tindouf, déplaçant ses interventions des soins et entretien vers des activités davantage orientées vers le développement, apportant un appui soutenu dans des secteurs clés tels que l'eau, la nutrition, la santé et l'éducation. Des antennes de terrain ont été établies dans tous les camps de réfugiés.

Les efforts visant à promouvoir un climat favorable à la protection se poursuivent dans l'ensemble de la région. En Algérie, le HCR tirera parti de l'élan créé par la requête gouvernementale concernant l'appui à la rédaction d'une loi nationale sur l'asile et contribuera à l'établissement de structures de gestion efficaces de la migration et de l'asile.

Suite aux troubles enregistrés ces derniers mois, les Syriens qui ont quitté le pays en direction du nord du Liban continuent d'être assistés par les autorités locales libanaises, moyennant l'appui du HCR.

Les discussions avec le gouvernement marocain sont en cours concernant l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel national en matière d'asile. Le HCR continue de conduire des activités de création de capacités, y compris la formation au droit des réfugiés à l'intention des services chargés du maintien de l'ordre, le corps judiciaire et des institutions de la société civile.

En Mauritanie, un groupe de travail a élaboré une stratégie nationale en matière d'asile, y compris la rédaction d'une loi nationale sur l'asile devant être présentée au Parlement en 2012.

Dans les pays d'asile recevant des Iraqiens, le HCR a contribué à maintenir l'espace de protection grâce à l'engagement actif auprès des autorités nationales et il a aidé à fournir des services essentiels et une assistance à un grand nombre de réfugiés tout en examinant les moyens de renforcer la viabilité de la réponse collective aux problèmes des réfugiés.

Il existe de nouvelles perspectives en Libye d'officialiser la présence du HCR dans le pays et d'élargir l'espace de protection. Si la situation reste précaire, le HCR s'efforcera néanmoins de se rétablir dans des endroits clés du pays afin d'avoir un accès plus facile aux réfugiés, aux demandeurs d'asile ainsi qu'aux Libyens revenant depuis les pays voisins ou toujours déplacés à l'intérieur de la Libye.

### *Solutions durables*

Dans le cadre de la réponse au déplacement à grande échelle en provenance de la Libye, le HCR a lancé en avril son initiative de solidarité en matière de réinstallation globale. Cette initiative invite les Etats à envisager de fournir des places de réinstallation aux réfugiés non-lybiens ayant fui la Libye et hébergés aux frontières de l'Egypte et de la Tunisie, ainsi que pour les réfugiés se trouvant dans une situation prolongée dans les centres urbains d'Egypte. Depuis mars 2011, environ 2 500 personnes auparavant réfugiées en Libye ont vu leurs dossiers présentés aux fins de réinstallation depuis la Tunisie et l'Egypte à un total de 12 pays de réinstallation. Toutefois, les départs des cas acceptés sont toujours lents, 397 personnes seulement étant parties au cours de cette période.

Des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation des objectifs concernant la situation en Iraq, y compris moyennant le plaidoyer, les interventions immédiates et le travail pour appuyer l'identification et la mise en œuvre de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR dans tous les groupes de populations. Le plan global du gouvernement irakien représente la politique

stratégique du gouvernement irakien pour les quatre prochaines années, afin de répondre aux besoins des personnes déplacées. L'opération de réinstallation à grande échelle a continué de jouer un rôle stratégique dans la fourniture de solutions durables et dans l'offre d'un partage des responsabilités, avec un total de 130 000 réfugiés irakiens ayant vu leurs dossiers soumis aux pays de réinstallation entre 2007 et août 2011 (y compris en provenance de la Turquie). Le nombre le plus élevé de dossiers présentés (53 pour cent) concerne les personnes se trouvant en République arabe syrienne. Toutefois, le rythme et le volume des dossiers de réinstallation traités ont subi un ralentissement en raison des coupures de postes.

Le HCR poursuit ses discussions avec les gouvernements mauritaniens et sénégalais concernant la reprise du rapatriement librement consenti pour 5 000 réfugiés mauritaniens résiduels au Sénégal.

#### *Apatridie*

Le HCR s'est félicité de la décision de la République arabe syrienne visant à octroyer la nationalité à certains membres de la population kurde apatride moyennant l'adoption du Décret N° 49 en avril 2011 et un projet de loi permettant aux mères syriennes de conférer leur nationalité à leurs enfants.

Dans la région du Golfe, le HCR continue de rencontrer les organes gouvernementaux et non gouvernementaux afin de discuter des questions d'apatridie et les plans sont en place pour organiser un symposium sur l'apatridie au Koweït en coopération avec le PNUD ainsi qu'un atelier sur la nationalité conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Qatar.

#### *Partenariats stratégiques*

En Tunisie, depuis le début de la crise libyenne, le HCR s'est engagé activement auprès du gouvernement tunisien. Il a signé un Accord de Siège avec le Ministère des Affaires étrangères en juin 2011 et a été sollicité pour faciliter la création d'un cadre juridique et institutionnel moyennant une formation et un appui technique plus intenses. Dans la région du Golfe, le HCR a poursuivi ses activités de création de capacités par le biais d'ateliers sur le droit des réfugiés et la protection internationale, la violence sexuelle et sexiste, le trafic humain et la migration mixte. En outre, le HCR a renforcé sa plateforme nouvellement établie de relations extérieures à Abu Dhabi afin de renforcer et de promouvoir les partenariats avec les gouvernements et les institutions de la région.

### **C. Informations financières**

Le HCR a révisé ses besoins financiers pour répondre à la crise en Libye de 80,6 millions de dollars E.-U. à 110 millions. Cette augmentation est le résultat de besoins additionnels pour l'Égypte, la Libye et la Tunisie. Les besoins additionnels comprennent également les coûts liés aux opérations de détermination de statut de réfugié et de réinstallation en Égypte et en Tunisie, ayant nécessité le déploiement d'un nombre considérable de fonctionnaires.

Le budget pour la situation en Iraq en 2011 est de 409,2 millions de dollars E.-U. A fin août 2011, le HCR avait reçu 50 pour cent de ses besoins sous forme de contributions.

Compte tenu du nouveau déplacement au Yémen du fait des troubles civils et des conditions de sécurité, un financement supplémentaire est nécessaire. Le financement actuel pour l'opération au Yémen reste faible.